

L'insertion professionnelle

Comme nous l'avons vu dans les précédents numéros, les jeunes sourds qui accèdent au baccalauréat et poursuivent des études supérieures ont tous acquis un bon niveau en Français et oralisent pour une grande partie d'entre eux.

La situation de ceux qui ont quitté le système scolaire plus tôt est sensiblement différente.

Introduction

Les jeunes sourds ayant quitté le système scolaire assez tôt ont des niveaux scolaires et de maîtrise du Français lu et écrit très hétérogènes. Beaucoup d'entre eux oralisent peu ou pas et c'est en langue des signes que la communication est pour eux la plus fluide.

Pour certains, le stock lexical est faible, la syntaxe et les règles de grammaire ne sont pas acquises. Il peut arriver qu'ils ne possèdent pas non plus un niveau correct en langue des signes. C'est le cas de personnes arrivées tardivement en France ou de jeunes Français en échec scolaire majeur et auxquels n'a pas été proposé l'apprentissage de la LSF pendant leur scolarité.

En situation de handicap pour l'accès aux connaissances, ils sont aussi en grande difficulté dans leur communication quotidienne.

Ils n'ont pas toujours suivi une filière professionnelle et, lorsque c'est le cas, elle n'a pas forcément abouti à un diplôme. Il n'est pas rare que le choix de la formation initiale se soit fait par défaut en fonction du niveau scolaire et des possibilités offertes dans l'environnement, spécialisé ou non.

Pour ceux qui ont déjà un parcours professionnel, un licenciement ou la fin d'un contrat à durée déterminée les conduit à se questionner de nouveau sur leur orientation et sur la nécessité d'acquérir une qualification.

Trouver un emploi dans un contexte socio-économique difficile est plus complexe pour eux et la formation professionnelle pour adultes peut leur donner une nouvelle chance...

Quel accès à la formation professionnelle pour un adulte sourd ?

La loi pour l'égalité des droits et des chances, de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 réaffirme le droit d'accès au droit commun pour les personnes handicapées. Son principe général est celui de la non discrimination. Cela implique d'organiser de manière systématique l'accès des personnes handicapées au droit commun, d'adapter celui-ci ou de le compléter par des dispositifs spécifiques afin de garantir, en toutes circonstances, une réelle égalité d'accès aux soins, au logement, à l'école, à la formation, à l'emploi, à la cité.

Plus précisément pour la formation professionnelle, le décret 2006-26 du 9 janvier 2006 pose le cadre des adaptations à prévoir : *"Les organismes de formation... mettent en œuvre, au titre de la formation professionnelle continue... un accueil à temps partiel ou discontinu, une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation pour les personnes handicapées. Les adaptations peuvent être individuelles ou collectives... Elles portent également sur les méthodes et les supports pédagogiques et peuvent recourir aux technologies de l'information et de la communication."*

Plusieurs organismes de formation professionnelle se sont mis au service de la formation professionnelle pour les sourds. C'est notamment le cas du GRETA et de l'AFPA. ❖

Le GRETA

Les GRETA sont des groupements d'établissements (colleges et lycées généraux et techniques) qui se sont rassemblés pour proposer leurs ressources matérielles ou humaines au service de la formation continue (de 18 à 65 ans).

Les GRETA se sont organisés après la loi de 1971 pour répondre aux besoins de formation des salariés et demandeurs d'emploi. Ils proposent des formations préparant aux diplômes de l'Éducation nationale, du CAP au BTS. Après le BTS, c'est souvent l'Université qui prend le relais. Les GRETA dépendent du Ministère de l'Éducation nationale mais fonctionnent sur fonds propres. Ils répondent donc à des appels d'offre ou des appels à projet au même titre que des associations, des sociétés, des consultants... Il existe 250 GRETA en France.

LE GRETA PARA MÉDICAL ET SOCIAL ET SON PÔLE SURDITÉ

Le GRETA PMS possède une antenne dotée d'un accueil spécifique pour les personnes sourdes, basée à Paris 15^{ème}. C'est le seul GRETA en France qui a cette particularité.

L'Antenne AISP (Adaptation Intégration Sociale et Professionnelle), propose ainsi des actions de formation au bénéfice des personnes sourdes ou malentendantes.

Nous avons rencontré Mme Anne Verger, Conseiller en formation continue, responsable de cette Antenne et Mme Dominique Soret, formatrice coordinatrice.

Quel est l'objectif du Greta PMS ?

Le GRETA Paramédical et Social de Paris a comme vocation la formation au secteur paramédical et social (notre lycée de support est le lycée Rabelais, un des lycées du secteur sanitaire et social à Paris). Il n'y avait donc pas au départ d'accueil spécialisé pour les personnes handicapées. Il prépare aux différents diplômes des carrières sanitaires et sociales : CAP Petite Enfance, Aide à Domicile, Aide Soignante, Auxiliaire de Vie, Secrétaire médicale, BTS Economie Sociale et Familiale, CAP Gardien d'Immeuble...

Comment le Greta paramédical et social s'est-il orienté vers l'accueil du public handicapé en général et des sourds en particulier ?

C'est un conseiller en formation continue, Daniel Meilhac, qui, à la fin des années 70, a créé un GRETA dont la mission était d'accueillir et de former des personnes handicapées. Il ne s'agit donc pas d'une volonté du Ministère mais bien d'une initiative personnelle. Ce GRETA était d'ailleurs unique en France et était basé à Paris 15^{ème} où nous sommes encore aujourd'hui. Durant les années 80, certains GRETA de Paris se sont regroupés et c'est ainsi que le GRETA initié par Daniel Meilhac est devenu l'antenne AISP du GRETA PMS.

Combien de personnes sourdes accueillez-vous par an ?
500 personnes handicapées par an sont reçues ici pour des bilans, des remises à niveau, des préparations à l'emploi. Sur ces 500 personnes, un peu plus de la moitié sont des personnes sourdes, c'est pourquoi nous sommes connus et reconnus dans ce secteur, y compris par l'AGEFIPH, notre principale source de financement. Notre mission met plutôt l'accent sur l'orientation professionnelle et la remise à niveau de la personne sourde ou malentendante, dans le but qu'elle fasse ensuite une formation qualifiante ou professionnalisante en intégration, ou même qu'elle puisse directement occuper un emploi. D'ailleurs, très peu de structures, excepté l'association SERAC, proposent des formations qualifiantes spécifiques pour le public sourd.

Vous avez donc mis en place un accueil spécifique ?

La surdité est avant tout un problème de communication : il fallait donc pouvoir s'adapter aux personnes sourdes et à leur mode de communication (LSF, écrit...) pour tous les apprentissages de base. Tous nos formateurs communiquent en LSF, mais ils peuvent également utiliser le dessin ou le mime pour les personnes n'ayant pas accès à l'écrit et ne connaissant pas la LSF.

Quel type de public sourd recevez-vous ?

Quasiment toutes les personnes que nous recevons ont des surdités congénitales ou acquises très précocement (avant l'apparition du langage). Il est difficile d'évaluer le degré de surdité, mais globalement ils ne sont pas appareillés et n'utilisent pas ou peu leur audition. Même s'ils ne sont pas sourds profonds (certains arrivent à téléphoner), ils se comportent comme des sourds profonds. Rares sont les devenus sourds qui s'adressent à nous, même si nous en recevons quelques-uns, qui viennent en général suite à une décompensation psychique provoquée par l'apparition ou l'aggravation de la surdité.

Depuis 1994, la population a évolué : nous recevons moins d'Africains et plus de personnes en provenance d'Europe de l'Est. Il ne s'agit pas non plus du même type de difficultés : les personnes venant d'Europe de l'Est sont le plus souvent lettrées, mais dans la langue de leur pays. Il s'agit plus d'une problématique de type FLE. Ils savent comment fonctionne une langue, ils savent écrire. Ils ont déjà une langue, et ont souvent été éduqués dans l'oral.

Toutefois, nous continuons à recevoir des personnes qui arrivent et qui n'ont pas ou peu été scolarisées dans leur pays d'origine (principalement en provenance d'Afrique et du Maghreb). Leur niveau d'écrit est en général très faible. Elles n'oralisent pas ou guère et certaines ont certes un langage gestuel, mais qui diffère de la LSF. Enfin, il y en a pour qui seul le mime permet de communiquer. Lorsque nous jugeons que nous ne parvenons pas à une communication efficace, nous les réorientons vers des structures, comme le CPSAS (Centre de Promotion Sociale des Adultes Sourds), afin qu'ils apprennent une base de LSF. En effet, nous ne donnons pas de cours de LSF.

Comment les personnes sont-elles orientées vers l'Antenne AISP du Greta Para Médical et Social ?

Il faut être reconnue personne en situation de handicap pour bénéficier du service de l'antenne AISP. Nous ne sommes pas prescripteurs : nous recevons des personnes envoyées par les Cap emploi, les missions locales ou les ANPE. Sur les 250 personnes par an que nous recevons, nous n'avons qu'une trentaine de personnes salariées.

Nous travaillons donc en amont de l'emploi, la majorité de notre public étant demandeur d'emploi. Ces personnes ont besoin d'une aide pour réfléchir à leur projet professionnel ou d'une remise à niveau. Lorsqu'elles ont besoin d'une formation qualifiante (un CAP ou autre), elles sont orientées vers un autre GRETA ou dans d'autres structures, telles que l'AFPA, car nous ne proposons pas de formation qualifiante.

Il arrive parfois que vous soyez vous-mêmes prescripteurs ?

Oui, en ce qui concerne les "aides humaines" dont ont besoin les sourds en intégration : prise de notes, soutien, codeur LPC, interprète, interface de communication. Les personnes sourdes nous sont en général adressées par un prescripteur du Cap Emploi, ANPE ou de la Mission Locale. Parfois c'est le centre de formation ou la personne elle-même qui vient nous solliciter directement quand le recours à une aide est nécessaire.

Pour qu'une association proposant de l'interprétation LSF, du code LPC, de la prise en notes ou du soutien puisse intervenir sur le terrain et que le financement de cette intervention soit accordé par l'AGEFIPH, il est nécessaire que nous établissions une prescription des besoins "en aides humaines".

Notre rôle est de faire une évaluation neutre et objective des besoins de la personne et, à sa demande, de sensibiliser et d'informer les enseignants qui interviennent auprès d'elle.

Nous faisons également un point régulier avec la personne sourde afin, selon le cas, de procéder à des réajustements quant à l'aide apportée. Enfin, nous travaillons étroitement avec les associations qui interviennent sur le terrain.

A titre d'exemple, nous avons réalisé 60 prescriptions de septembre à décembre 2006, ce qui témoigne du nombre important de personnes pouvant suivre des formations en intégration, d'autant plus que l'association SERAC en a également réalisé une partie.

Quelles sont les actions de formation proposées par l'Antenne AISP du Greta Para Médical et Social pour les personnes sourdes ?

Elles sont nombreuses, et notamment :

- ◆ Bilans et évaluations des compétences,
- ◆ Elaboration de projet professionnel,
- ◆ Atelier de pédagogie personnalisée (APP) : Français écrit - Mathématiques - Informatique /Internet, par petits groupes ou individualisé - Bilinguisme (LSF - Français),
- ◆ Actions de lutte contre l'illettrisme - Pédagogie GATTEGNO (*voir encadré page suivante*),
- ◆ Actions de formation professionnelle pour personnes sourdes (secteurs cuisine et distribution),
- ◆ Action de remobilisation et de construction de projet professionnel pour jeunes sourds,
- ◆ Evaluation des besoins en "aides humaines" pour des stagiaires de la formation professionnelle ou des personnes en alternance sourds afin de mener à bien leur formation.

Ces formations ou bilans s'adressent essentiellement à des demandeurs d'emplois, mais peuvent aussi répondre aux besoins des salariés, comme les APP et les Bilans.

Certaines formations sont très individualisées : c'est le cas par exemple des APP (ateliers de pédagogie personnalisée) qui permettent de se remettre à niveau. Nous accueillons des groupes

Un acteur central : l'AGEFIPH

La loi du 10 juillet 1987*, oblige les entreprises d'au moins 20 salariés à employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de leurs effectifs.

Les entreprises qui n'atteignent pas ce quota versent pour chaque personne handicapée manquante une contribution annuelle en fonction de la taille de l'entreprise : pour un effectif de 200 à 749 salariés, elle est de 500 fois le Smic horaire.

Cette contribution est versée à l'AGEFIPH : Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées, qui a pour objectif général de favoriser l'emploi ou le maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail par :

- Le financement d'actions, de dispositifs de formation ou d'accompagnements, l'achat de matériels...
- La prise en charge de coûts pédagogiques, de formations de tuteurs...

L'accès à la qualification des personnes handicapées constitue un de ses axes principaux.

Les bénéficiaires de ces mesures peuvent être selon les cas :

- Les personnes reconnues "travailleur handicapé" (TH) souhaitant s'engager dans un parcours professionnel ou postuler à un emploi dans une entreprise du secteur privé,
- Les organismes d'insertion, de bilan, de formation,
- Les entreprises du secteur privé, quels que soit leurs effectifs.

**La loi du 11 février 2005 modifie les modalités de calcul du taux d'emploi et les bénéficiaires plus nombreux. Le calcul même de la contribution change à compter du 1^{er} janvier 2007. Ces évolutions ont pour but d'encourager la mobilisation des entreprises pour l'emploi des personnes handicapées et de pénaliser plus fortement celles qui n'ont pas fait d'effort sur une durée de trois ans (la contribution passe alors à 1 500 fois le SMIC horaire par salarié handicapé manquant). Toutes les informations sont disponibles sur le site www.agefiph.fr, à consulter en particulier un dossier spécial consacré à la formation : "Se former", novembre 2006.*

composés uniquement de personnes sourdes. Cet accueil spécifique est très important, surtout quand il s'agit d'acquiescer des savoirs de base, et pour des personnes en difficulté de communication écrite. Nous avons maintenu ces formations de remise à niveau uniquement à destination des sourds. En effet, l'accès à une communication écrite correcte demande une pédagogie particulière qui diffère de celle proposée à un public entendant. Nous avons pour cela le plein accord de l'AGEFIPH qui nous accorde un financement spécifique. Cela nous permet aussi de travailler en plus petits groupes (8 au lieu de 15) et de mettre en place une action très individualisée.

Ces activités en direction des personnes sourdes sont-elles pérennes ?

Depuis 2000, la tendance est à l'ouverture des organismes de formation vers les personnes handicapées. D'une manière générale, l'Etat s'est désengagé au niveau des personnes en difficulté. Les Conseils régionaux ont pris en partie le relais mais leur vocation est de s'occuper davantage des jeunes en difficulté, et non du handicap. C'est donc l'AGEFIPH qui s'est engagée dans la formation professionnelle des personnes handicapées.

Si l'engagement est relativement important, les actions ne sont pas pour autant pérennes. On ne peut pas se projeter sur plusieurs années avec un même dispositif car les orientations de L'AGEFIPH changent. Il s'agit soit d'actions de bilan et d'orientation, soit de maintien dans l'emploi, soit de formation ou d'accompagnement dans la formation. Selon les cas, les acteurs ne sont pas les mêmes.

Cette année par exemple, l'AGEFIPH Île-de-France a financé 20 000 h stagiaire jusqu'à 2008 pour chaque académie, ceci dans le but de permettre la formation des personnes handicapées dans les GRETA Île-de-France, et de leur faire bénéficier ainsi de modules de formation qualifiants.

Ainsi, pour la personne handicapée, il n'est pas nécessaire de rechercher des fonds pour pouvoir intégrer ces formations. Toutefois, ce financement ne concerne que des modules courts qui n'excèdent pas 2 x 210 h par an. Ce dispositif ne peut donc pas être utilisé pour des formations plus longues pouvant mener à un diplôme.

Vous travaillez majoritairement en amont de l'emploi mais certains dispositifs débouchent directement sur une embauche.

En effet, nous faisons des passerelles avec des entreprises,

Pédagogie Gattegno : les outils de la Lecture en Couleurs

Cette approche a été créée par un mathématicien, Caleb Gattegno, en 1957 en Ethiopie au cours d'une mission Unesco sur l'analphabétisme. La Lecture en Couleurs est cohérente avec les autres approches de Gattegno dans le domaine des mathématiques (Les Nombres en Couleurs) et des langues étrangères (le Silent Way).

La théorie sous-jacente à la conception de ce matériel est que l'apprentissage avance par prises de conscience successives, et non par imprégnation passive ou imitation : le matériel a pour fonction de favoriser l'exploration de la langue et de provoquer des prises de conscience sur son fonctionnement.

L'activité de lecture courante est interne et inaccessible à l'observation, c'est une des raisons qui expliquent que son apprentissage soit difficile. Les

outils de la Lecture en Couleurs sont conçus pour rendre visibles aux apprentis-lecteurs les opérations de base de la lecture, que C. Gattegno qualifie d'"algébriques". L'utilisation de la couleur (une couleur = un phonème) rend visibles les différences entre les différents phonèmes ainsi que la correspondance phonie-graphie. Les tableaux de mots rendent visible la segmentation en mots et en graphèmes. Au cours des "dictées visuelles" le pointage (par les élèves et non par le maître) rend visible la démarche intérieure de chaque élève, son degré de certitude comme ses hésitations, fournissant une évaluation en temps réel. Ces activités de pointage se pratiquent de préférence en groupe pour susciter le maximum d'observations mutuelles et d'interactions. La communication nécessaire à la gestion du groupe et de l'activité se fait de manière essentiellement non verbale, dans le silence, pour susciter le maximum de concentration.

Source : <http://ame73.free.fr/couleur.htm>

financées par le Conseil Régional : les entreprises s'engagent à employer des personnes handicapées sur des postes précis. Nous avons par exemple travaillé avec le groupe des Frères Blanc et l'entreprise Eurest pour la restauration, et nous montons un projet avec Carrefour qui débute maintenant, pour des postes d'hôtes et d'hôtesse de caisse. Nous préparons les gens à intégrer l'entreprise et à maîtriser les techniques et les comportements liés aux métiers. Ces dispositifs débouchent directement vers l'emploi. ❖

*GRETA Espace AISP - Personnes handicapées
29 bis rue de Cronstadt 75015 Paris
Tél. 01 53 68 06 90 / Fax. 01 42 50 48 98
Courriel : contact-aisp@greta-pms.fr*

*Des plaquettes d'information sur les activités du GRETA paramédical et social en direction des personnes sourdes et malentendantes sont téléchargeables sur :
<http://www.greta-pms.fr/LeGreta.php#AISP>*

*SERAC
Sourds entendants recherche action communication
26/28 avenue de la République
93170 Bagnolet
Tél. 01 48 97 85 10 / Fax. 01 45 97 42 83
Courriel : seracformation@free.fr*

L'AFPA

QU'EST CE QUE L'AFPA ?

L'AFPA (Association de Formation Professionnelle pour Adultes) est le premier organisme de formation professionnelle qualifiante pour adultes demandeurs d'emploi et salariés en France et en Europe.

Remplissant une mission d'intérêt général, elle intervient sur l'ensemble des questions d'orientation professionnelle, de formation, de validation des acquis de l'expérience. Ces activités convergent toutes vers un même but : l'emploi. Elle prépare à plus de 300 métiers et propose des formations conduisant à des titres professionnels du niveau CAP au niveau BTS. Les informations sont disponibles sur le site national www.afpa.fr et www.idf.afpa.fr pour l'Ile-de-France.

L'AFPA a de tout temps accueilli des stagiaires ayant le statut de travailleur handicapé. De ce fait, ces dernières années, l'AFPA a bénéficié de financements d'Etat spécifiques pour son activité en direction de ce public : traduction de la volonté présidentielle de faire du handicap un des grands chantiers du quinquennat en cours.

Parallèlement, grâce à une convention nationale, signée avec l'AGEFIPH depuis l'année 2000, elle a accentué son effort pour permettre à un plus grand nombre de personnes handicapées l'accès à ses prestations et favoriser leur insertion professionnelle en milieu ordinaire.

COMMENT BÉNÉFICIER D'UNE ORIENTATION À L'AFPA ?

Au sein de ses services d'orientation professionnelle, l'AFPA propose une prestation d'orientation pour les personnes qui souhaitent approfondir un projet professionnel et se qualifier. Le but est de diagnostiquer les besoins de formation et de préconiser les moyens à mettre en œuvre pour permettre l'insertion à travers des actions de formation.

Cette prestation est toujours conduite par des psychologues du travail avec deux cadres d'intervention possibles :

1. La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (remplace la CDES et la COTOREP), les psychologues du travail de l'AFPA étant membres de l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Un parcours de formation peut être proposé en centre de rééducation professionnelle (CRP) qui offre un environnement médico-social adapté sur une longue durée (10 à 30 mois) ou dans un organisme de droit commun : à l'AFPA ou hors AFPA.

2. Sur prescription d'un conseiller ANPE ou Cap emploi. Le psychologue construira avec la personne un parcours de formation dans un organisme de droit commun.

Si la personne souhaite être accompagnée dans sa démarche par un interprète, l'intervention est financée par la Maison du Handicap dans le premier cas, par l'AGEFIPH dans le deuxième.

QUELLE MÉTHODOLOGIE D'INTÉGRATION À L'AFPA ?

Jusqu'à ces dernières années, le problème de santé de personnes handicapées formées à l'AFPA avait relativement peu d'incidence sur l'apprentissage et l'exercice du métier. De ce fait, peu d'adaptations spécifiques étaient nécessaires.

Parce que la surdité constitue avant tout un handicap de communication, les effets sur l'insertion professionnelle existent toujours. Cette incidence est bien sûr plus importante pour les personnes sourdes profondes communiquant en langue des signes ou/et dont le niveau de français est faible. Aussi, peu d'entre elles avaient suivi avec succès une formation qualifiante à l'AFPA avant la signature d'une convention avec l'AGEFIPH.

En Ile-de-France et dans le cadre de cette convention, l'AGEFIPH finance une structure d'appui aux équipes psychopédagogiques, le pôle régional handicap. Ce dernier impulse dans les services d'orientation et les centres de formation une démarche commune à toutes les situations de handicap.

Celle-ci consiste à :

- ◆ Examiner les projets de formation sans a priori,
- ◆ Identifier les limitations fonctionnelles,
- ◆ Evaluer leurs implications sur le projet d'emploi et de formation,
- ◆ Rechercher les modalités de compensation,
- ◆ Prendre une décision d'intégration qui soit partagée.

Nous allons illustrer cette démarche à partir d'une situation qui s'est présentée en Ile-de-France il y a peu : celle d'un jeune sourd souhaitant suivre une formation d'agent de restauration collective et s'orienter ensuite vers un poste de serveur. ❖

Parcours d'un jeune sourd poursuivant avec l'AFPA une formation d'agent de restauration collective

Un examen du projet sans a priori

Toutes les formations sont ouvertes aux personnes handicapées selon le principe de non discrimination. Le handicap ne constitue pas "a priori" un obstacle.

Au quotidien, ce jeune homme utilise la langue des signes et s'appuie sur l'écrit. A ce stade, son projet n'a pas été écarté pour autant. Le psychologue du travail vérifie qu'il a une bonne représentation du métier et qu'il possède les pré requis en terme de potentiel intellectuel, connaissances, capacités manuelles...

Une identification des limitations fonctionnelles

A partir de là, le psychologue va porter toute son attention sur les modes de communication de cette personne : s'exprime-t-elle oralement et (ou) en langue des signes ? Lit-elle sur les lèvres ? Peut-elle s'appuyer sur son audition ? Et jusqu'à quel point ? Quel est son niveau de français lu et écrit ? A-t-elle déjà été intégrée dans un groupe d'entendants ? Comment s'est-elle adaptée ? De quels appuis a-t-elle bénéficiés ? Comment envisage-t-elle cette nouvelle expérience ?

L'évaluation de leur implication sur l'emploi visé et la formation

Sachant que la communication est au cœur du métier de serveur, ce projet atypique nous a immédiatement conduits à nous interroger sur ce qui constitue la compétence d'un serveur : prendre la commande du client, être à l'écoute, le renseigner sur les plats... Si les canaux de communication habituels sont altérés, comment le serveur va-t-il pouvoir remplir sa mission ?

Le psychologue du travail va mettre en regard les exigences du métier et les caractéristiques de la formation avec les limitations fonctionnelles pour repérer les obstacles qui peuvent apparaître. La plupart du temps, il va devoir compléter les informations recueillies et valider ses hypothèses auprès d'autres acteurs pour rechercher des pistes qui permettront de lever ces obstacles.

La recherche des modalités de compensation

Il est indispensable de travailler en équipe pluridisciplinaire : la personne sourde qui est l'acteur central, le psychologue, le formateur, l'ergonome parfois, un fournisseur de matériel... Ce sont les compétences spécifiques de chacun, la confrontation des points de vue et des représentations qui permettront de trouver des solutions compatibles avec l'exercice du métier futur. Ces solutions devront être mises en place dès le début de la formation.

Dans la situation évoquée ici, un livret a été conçu pour permettre les échanges entre le serveur sourd et les clients. A l'intérieur, on trouve des conseils simples à destination de la clientèle pour faciliter la communication et un répertoire des questions les plus fréquentes posées par les clients au cours d'un service. D'autre part, nous avons préconisé l'achat d'un radio-récepteur qui permet au serveur de recevoir 6 signaux différents par vibrations : ainsi il peut, par exemple, être appelé par son chef de rang, le cuisinier ou encore être prévenu qu'un client vient de franchir la porte d'entrée. L'AGEFIPH peut être sollicitée pour l'achat de cette aide technique.

Une prise de décision d'intégration qui soit partagée

Si le poste de travail peut être adapté et si l'environnement humain peut s'adapter, la question se pose aussi des adaptations que la personne sourde est elle-même prête à mettre en place : nous avons ainsi attiré l'attention du stagiaire sur l'intérêt que pourrait avoir le fait de développer sa lecture labiale pour comprendre une question simple comme : "Pouvez-vous m'apporter de la moutarde ?", de porter à nouveau ses prothèses auditives afin d'entendre l'appel d'un client, d'oraliser une formule de politesse : dire "Au revoir" ou "Bonjour", autant de signes montrant que lui aussi fait un pas vers l'autre.

A partir de là, nous avons évalué ensemble la faisabilité vis à vis de l'emploi et de la formation, puis avons décidé d'accompagner ce stagiaire sur son projet.

L'approche méthodologique, telle qu'elle est définie ci-dessus, est commune à toutes les situations de handicap.

En 5 ans le nombre de personnes sourdes accueillies à l'AFPA Ile-de-France a significativement augmenté, sur des formations aussi variées qu'ouvrier du paysage, agent d'entretien bâtiment, secrétariat, agent de pressing, agent de restauration, agent d'hôtellerie (toutes de niveau CAP), mais aussi technicien tourisme, formateur d'adultes, technicien maintenance informatique (de niveau Bac ou Bac +2).

Il y a quelques jours, notre service des ressources humaines recevait la candidature d'un professionnel du bâtiment sourd postulant pour un poste de formateur à l'AFPA : plus que jamais, l'intégration professionnelle des personnes sourdes est en marche ! ❖

Sylvie Tamain

AFPA

Chef de projet Pôle Handicap Île-de-France

Tél. 01 53 46 14 62

*Quelles filières professionnelles
l'INJS de Paris propose-t-il aux
jeunes sourds ?*

Nous avons intra muros 8 formations. 7
CAP : métallerie-serrurerie, plomberie-
méformas sanitaires menuiserie serrurerie. 7a

Anthony (16 ans). Sourd profond, il a fait toute sa scolarité en intégration avec codeurs. Il est actuellement en 2^{ème} année au lycée horticole Fenelon à Vaujours dans la Seine Saint Denis.

Comment s'intitule la formation que tu suis en ce moment ? A quel métier te prépare-t-elle ? En es-tu satisfait ?

Il s'agit d'une formation sur l'aménagement du paysage, de l'environnement, de la forêt et de l'eau. Cela correspond vraiment à ce que je recherchais. C'est très différent par rapport aux études générales que j'ai pu suivre jusqu'en quatrième, cela me plaît davantage. Ce sont mes parents qui ont fait les recherches, qui m'ont aidé dans cette orientation et je suis très satisfait.

Tu m'as dit que tu es le seul sourd de ta formation, comment se passent les échanges avec les autres ?

Je n'ai pas rencontré de difficultés particulières avec les jeunes qui sont là. Pour le suivi des cours j'ai pu obtenir l'aide de codeuses : j'ai 14 heures de cours codés dans la semaine notamment le français, les mathé-

matiques, l'histoire géographie, l'anglais... Je ne rencontre pas de difficultés particulières pour suivre les cours.

Comment s'organise ta formation ?

En plus des cours, j'ai 3 heures de pratique par semaine et 2 semaines de stage sur l'année.

Comment accède-t-on à cette formation ?

Après une 3^{ème} technologique ou une 3^{ème} collègue.

Comment s'organisent tes études ?

Le BEPA se prépare sur un cycle de deux ans. Cette formation ouvre la possibilité d'une poursuite d'études vers un BAC professionnel ou un BAC technologique. Elle atteste d'une véritable qualification professionnelle et permet une insertion professionnelle directe. Ce diplôme prépare des salariés compétents, capables d'analyser et prendre des décisions, situer et prévoir le travail dans le cadre d'une activité d'ensemble. ❖

Audrey G., 20 ans, est en BMA Reliure (Brevet des Métiers d'Art) au Lycée professionnel Tolbiac.

Comment se passe la communication au sein de ta formation ?

Je suis en intégration dans une classe d'entendants et sur les 22 élèves je suis la seule sourde. Mais ça se passe très bien, je n'ai pas de problème de communication. Trois jours par semaine, les lundis, mardis et mercredis, on a des cours de pratique et il n'y a aucun problème. Par contre, en début d'année, je n'avais pas d'interprète en cours d'histoire de l'art, les jeudis, donc j'ai eu beaucoup de difficultés. Heureusement, après de longues recherches, j'ai enfin trouvé un interprète il y a un mois de ça et, depuis, tout se passe bien.

Pourquoi avoir choisi la reliure ?

C'est un métier qui me plaît beaucoup. J'ai déjà un BEP Imprimerie mais je voulais continuer à étudier pour me spécialiser. En BEP nous étions six élèves et quatre ont pu aller, l'année suivante, au Lycée du livre et des arts graphiques Maximilien Vox. Malheu-

reusement mon dossier n'a pas été accepté mais mon professeur d'informatique m'a proposé le lycée professionnel Tolbiac, où j'ai passé et réussi une Mention complémentaire avant de m'inscrire en BMA Reliure.

Depuis que je suis en reliure je suis très contente car on est constamment en mouvement. En imprimerie je supportais de moins en moins les produits chimiques utilisés et l'année dernière on utilisait beaucoup l'ordinateur ce qui me fatiguait les yeux.

Si tu avais été entendant(e) aurais-tu choisi cette formation ?

Oui car j'aime vraiment ma formation. Vous savez je n'ai pas la barrière de la langue, je n'ai vraiment aucun problème pour communiquer avec les entendants. Mes parents voulaient que j'apprenne les deux langues donc j'ai été implantée et maintenant je parle et je signe. De plus, j'ai toujours été en intégration avec des entendants et ça s'est toujours bien passé mais c'est la première année où je suis la seule sourde en classe. ❖

part, le seul établissement à proposer cette formation à des jeunes sourds ?

Effectivement. Cette formation a démarré en 2003 en partenariat avec l'école Saint Louis, une école privée parisienne qui met à disposition un enseignant. Les cours ont lieu ici et à l'école Saint Louis Nous accueillons certains jours de la semaine des élèves entendants. A Saint Louis les élèves sourds sont mélangés avec les entendants pour les cours pratiques. Ils ont ainsi une ouverture vers l'extérieur... Ils sont mis en situation grâce au "salon d'application" où ils coiffent de vraies têtes au lieu de mannequins de plastique. Cette formation à laquelle nous venons d'ajouter le maquillage suscite des vocations très enthousiastes Mais nous sommes un peu dans l'expectative quant aux débouchés pour de jeunes sourd(e)s. En effet, les employeurs sont en général de petits artisans avec des équipes de travail à petit effectif, il y a des réticences à l'embauche de jeunes sourds. Une affaire à suivre.

Voyons les autres filières si vous le voulez bien. La prothèse dentaire, l'horticulture ?

La prothèse dentaire est une filière plus ancienne, installée intra muros, très demandée et très sélective qui offre de bons débouchés et des possibilités d'insertion professionnelle avérée. A contrario l'horticulture - et c'est très dommage - attire moins les jeunes. L'amélioration du cadre de vie, les préoccupations écologiques ont une importance croissante, les villes développent de plus en plus d'espaces verts et ceci expliquant cela, elles embauchent. Jusqu'à présent notre filière était plus centrée sur la décoration florale, du semis jusqu'à l'arrachage des parterres de fleurs. Nous envisageons une extension plus généraliste consacrée aux espaces verts qui offrira encore plus de débouchés à nos élèves.

Quid de la couture, de la menuiserie ?

Les jeunes rêvent surtout de la mode et de la haute couture. Mais même nos élèves les plus brillants ne trouvent pas

nécessairement un emploi à la hauteur de la formation suivie. Ce milieu est très fermé et très élitiste, on n'y entre que si l'on est recommandé. En ce qui concerne la menuiserie, il y a beaucoup de débouchés. Malheureusement cette année nous n'avons pas d'élèves dans cette filière.

La métallerie et la plomberie ?

S'agissant de la métallerie et la plomberie, il faut signaler que ces métiers sont considérés comme durs et ces formations souvent choisies par défaut. Qui plus est, pour beaucoup d'élèves, une formation n'a d'attrait, n'est une formation "noble" que si l'informatique y est très présente. En cela nos élèves ne sont pas différents des élèves entendants. C'est dommage ! La plomberie, par exemple, offre de bons débouchés et ce d'autant plus qu'après le CAP, les jeunes peuvent suivre des formations complémentaires de frigoriste ou de chauffagiste.

Les métiers graphiques ?

Cette formation fait partie des filières "nobles". L'informatique y tient une place importante. Elle offre de réels débou-

chés et comme je vous l'ai dit en introduction, elle permet à certains élèves de continuer des études jusqu'au Bac pro voire jusqu'au BTS.

Je sais que vous ne vous limitez pas au seul enseignement. Vous accompagnez les élèves dans leur contact avec le monde du travail.

En effet, nous nous sommes aperçu que lorsqu'un sourd est embauché, c'est bien souvent son entourage professionnel qui a besoin d'être rassuré... Il faut apaiser les inquiétudes des collègues de travail du nouvel employé sourd. C'est pourquoi notre CPSAS (centre de promotion social des adultes sourds) est à même de proposer des actions d'information et de sensibilisation en matière de surdité. Dans le même ordre d'idées, en ce qui concerne nos élèves, à l'occasion des stages qu'ils effectuent au moins un mois par an, en entreprise, nous mettons en place ces mêmes actions d'information et de sensibilisation auprès des employeurs. Lorsque d'une part, les élèves sont bien formés et sérieux, et d'autre part, les employeurs bien informés en matière de surdité, les résultats sont très positifs en terme d'insertion. Nous soignons particulièrement notre

Arthur D. (18 ans), 1^{ère} année d'Imprimerie... Cours internes à St Jacques.

Comment se présente votre formation : professeurs, élèves ?

Nous sommes une classe de seulement 3 élèves, tous sourds. Tous nos professeurs sont entendants, sauf un, le professeur d'atelier d'imprimerie qui est malentendant.

Et il n'y a pas de problème de communication entre élèves et professeurs ?

Non, en général, nous n'avons pas de souci. Il est vrai que nous avons un peu plus de difficulté avec l'un d'entre eux qui ne connaît pas encore très bien la LSF, mais qui prend des cours. Mais sinon tous les autres professeurs signent, donc nous n'avons pas besoin d'interprète.

Comment avez-vous trouvé cette formation à St Jacques ?

Là je suis à l'internat, mais sinon j'habite à Mulhouse avec mes parents. Mes parents ont toujours voulu que je suive un enseignement scolaire général, mais moi ce qui me passionne depuis toujours, c'est l'informatique ! J'adore ça et à la maison je passais mon temps à surfer sur Internet pour voir dans quelles écoles je pourrai aller, quel métier je pourrai faire... Au primaire, pour mon inscription en 6^{ème}, j'avais déjà repéré l'Institut St Jacques et j'ai

essayé d'y être scolarisé. Mais je m'y suis pris trop tard et je me suis rabattu sur l'Institut de la Malgrange à Nancy.

Quand je suis arrivé là-bas, j'ai été content de voir qu'on était bien encadré et que le niveau scolaire n'était pas mauvais. J'ai donc eu mon Brevet des Collèges à la Malgrange.

En fin d'année il fallait donc choisir où continuer ses études. Au début j'ai voulu aller au cours Morvan. Je me suis inscrit pour le concours d'entrée, mais le jour de l'examen d'admission nous étions en plein dans les conflits liés au CPE, avec toutes les grèves et l'évaluation n'était pas bien organisée du tout. Tous les élèves passaient en même temps, on ne trouvait personne pour poser des questions... bref, je n'ai pas eu de bonnes notes et je n'ai pas pu entrer à cette école.

J'ai alors passé l'examen pour suivre cette formation Imprimerie à St Jacques et je l'ai réussi cette fois ! Tout de suite j'ai trouvé que la communication était plus facile, j'étais vraiment à l'aise !

Et qu'est-ce qui vous a attiré dans cette formation ? Avez-vous toujours voulu faire cela ?

En fait, si j'ai choisi cette formation, c'est parce que depuis tout petit je suis très porté sur l'informatique et dans ce CAP d'Imprimerie, il y a certaines spécialités qui touchent à l'informatique justement, comme l'infographie.

Comment j'ai découvert ce métier ? Et bien en 3^{ème}, comme dans beaucoup de collèges, j'ai du faire un stage en entreprise et j'ai visité par ce biais, des ateliers d'imprimerie. Là j'ai vu que l'on utilisait beaucoup le support des ordinateurs pour faire des choses très intéressantes, ça m'a plu !

Mais c'est vrai qu'il faudrait que je sois un peu plus concerné par le métier de l'imprimerie en lui-même !

Bien sûr d'autres métiers m'auraient intéressés. Depuis très longtemps je suis attiré par le théâtre, j'en ai fait trois ans. Être acteur me plairait beaucoup, d'ailleurs j'ai déjà été auditionné pour plusieurs castings. Le dernier que j'ai passé, c'était pour le film qui va bientôt être réalisé sur la vie de l'abbé de l'Épée, mais je n'ai pas été retenu car à l'époque il n'y avait pas d'élève de couleur ! Plus tard je voudrais aller à IVT pour y faire du théâtre.

J'ai aussi un fort intérêt pour le hip-hop.

Au niveau de la communication en général, en dehors de l'Institut, avec les entendants, comment ça se passe ?

Ah, très bien ! J'ai des amis entendants, avec qui on communique entre autres grâce à l'écrit, mais je leur apprend aussi quelques signes et la dactylographie. Ils me demandent toujours, "Et ça comment on dit...?" ! ❖

relation avec les employeurs. Nous organisons le 24 mai prochain une journée Portes ouvertes réservée aux entreprises qui nous versent la taxe d'apprentissage. Cette journée est préparée conjointement par les élèves et les professeurs. Sont invités aussi les établissements partenaires et tous ceux qui accueillent nos stagiaires. Bien sûr nous avons eu, comme chaque année, notre journée Portes ouvertes classique le dernier vendredi du mois de janvier.

Par ailleurs, avec l'association ART'SIGN, le CPSAS et les éducateurs des élèves de dernière année nous avons récemment organisé une rencontre : 20 adultes sourds qui travaillent dans des domaines les plus variés sont venus dialoguer avec nos jeunes. Toujours avec ART'SIGN nous proposons à nos jeunes des jeux de rôles. Il s'agit par ce truchement de les préparer à la sortie, à la recherche d'emploi, à l'insertion professionnelle. Par le biais de ces dialogues ils prennent conscience de leurs capacités et apprennent à exploiter leurs ressources.

Enfin, il est évident que le permis de conduire est un plus pour un jeune qui cherche un emploi. C'est pourquoi avec Laser

Europe qui propose des programmes internationaux et européens en matière de sécurité routière et en partenariat avec l'ARIS (Association Régionale pour l'Intégration des Sourds) nous allons permettre à nos élèves de passer le permis de conduire dans les meilleures conditions. Le projet comporte non seulement la mise en œuvre de cours mais aussi l'élaboration d'outils spécifiques pour les sourds. 12 de nos jeunes sont dans les starting-blocks. ❖

INJS de Paris
254 rue Saint Jacques
75005 Paris
Tél. 01 53 73 14 00 / Fax. 01 46 34 78 76
Courriel : cpsas@injs-paris.fr
Site : www.injs-paris.fr/

ARIS
Association Régionale pour l'Intégration des Sourds
90 rue BARRAULT
75013 Paris
Tél. 01 43 13 15 90 / Fax. 01 45 65 13 90

Minitel. 01 45 65 13 45
Courriel : arisfrance@noos.fr
Site : <http://arisfrance.free.fr/index.htm>

ART'SIGN
Noémie Churlet
Chez Isabelle David
8 rue Louis Pergaud
94700 Maison Alfort
Courriel : artsign.asso@gmail.com

LASER EUROPE
Robert Trottein, Président
BP 149
F91241 Saint Michel Cedex
Tél. 01 69 04 91 14
@: robert.trottein@lasereurope.org

Aurélié J., 20 ans. 3^{ème} et dernière année de CAP Coiffure à l'institut St Jacques

Aurélié, tu es en dernière année de CAP Coiffure, aimes-tu vraiment ta formation ou l'as-tu choisie par défaut ?

Vraiment j'adore ma formation, je l'ai choisie car c'est vraiment ce que je veux faire. Je suis extrêmement motivée ! D'ailleurs après avoir été déléguée d'élèves pendant 8 ans ici, j'ai décidé cette année de ne pas me présenter car j'ai besoin de beaucoup travailler pour réussir mon examen de fin d'année.

Quelles sont les matières principales que tu suis ?

Bien sûr les techniques de coiffure, couleur, coupe, mèches... Mais aussi le maquillage. En fait, on apprend à adapter la coiffure et le maquillage à la forme du visage de la cliente, la couleur de sa peau, de ses yeux...

Comment se déroulent tes cours ?

Je suis des cours avec d'autres sourds à St Jacques et régulièrement nous allons dans un établissement d'entendants. Au départ il n'y avait pas de section coiffure ici, alors on se rendait à l'autre école. Mais il y a 6 ans un professeur a eu l'idée de créer une section à St Jacques. On suit la théorie ici et la pratique là-bas... Les lundis et mercredis ce sont les entendants qui viennent et les mardis, jeudis et vendredis c'est nous qui y allons.

Cet échange te paraît-il important ?

Oh oui, c'est même très important pour la communication ! On aura des clients entendants, donc ça nous permet d'être plus à l'aise...

C'est vrai qu'au début j'ai un peu de mal à engager la communication, c'est moi qui fais les efforts. Je pense que quand je travaillerai j'aurai besoin de quelqu'un pour m'aider à rencontrer les clients. Je préférerais travailler dans une petite ville car on se fait vite une clientèle d'habitues et la communication n'est alors plus un obstacle...

Tu as des périodes de stage, comment se passe la communication avec tes collègues ?

Tous les jeudis je suis chez Jean Louis David. La communication se passe très bien, il n'y a pas de problème, chacun fait des efforts, mes collègues et moi.

Tu crois que tu trouveras facilement du travail en sortant de ta formation ?

En fait je ne sais pas si les élèves de la promotion précédente ont trouvé du travail. Mais moi je ne compte pas m'arrêter là ! L'année prochaine je ferai le Brevet Professionnel qui se déroule sur 2 ans. En même temps que je continuerai mes études je voudrais aussi travailler, et plus tard pouvoir ouvrir mon propre salon de coiffure, ou alors devenir professeur. ❖